

# La Lettre d'Alliance Sociale

La liberté de la presse ne s'use que quand on ne s'en sert pas  
www.cg-as.com



**Karina HELARY**  
06.59.81.45.88  
khelary3@yahoo.fr

## Agenda

- Réunion CE : 18 Décembre
- Réunion CFP : non-prévue
- Réunion DP : 4 Décembre
- Audience au Tribunal de Grande instance de Paris : 5 Janvier 2010
- Audience au Tribunal d'instance de Boulogne : 12 Janvier 2010

## Dans ce numéro :

- |  |   |
|--|---|
| Victoires juridiques                               | 1 |
| Les Chiffres du Mois                               | 2 |
| ACTU impertinente des AS                           | 2 |
| Il faut sauver le soldat Richard                   | 3 |
| Témoignage<br>Qui sommes nous ?<br>Nous rejoindre. | 4 |



## Le Syndicat Indépendant

### Victoire Juridique – et encore une... décidément



#### Les Sociétés de l'UES Capgemini condamnés à payer la somme de 2 500 € au Syndicat CG-AS

Par ordonnance de référé en date du 23 Octobre 2009, La Tribunal de Grand Instance de Nanterre, a délibéré et a condamné les sociétés de l'UES Capgemini à payer à notre syndicat la somme de 2 500 €.

Et pourtant la direction de Sogeti et du Groupe Capgemini, avaient mis les moyens, ils ont sortis la grosse artillerie contre notre syndicat **en nous assignant en Référé d'heure à heure pour prévenir un dommage imminent !**, du jamais vu au sein du groupe capgemini.

En fait le vrai danger vous l'avez compris, c'est que le syndicat Indépendant devienne majoritaire au sein du Groupe Capgemini lors des prochaines élections professionnelles du Comité d'entreprise et des Délégués du Personnel.

**Ça n'est que justice**

#### Prochain dossier juridique : Audience le 5 Janvier 2010 au Tribunal de Grande Instance de Paris,

Le syndicat CG-AS a assigné les entreprises de l'UES Capgemini à jour fixe, afin de pouvoir bénéficier de deux accords existants :

- la diffusion d'information
- les moyens mis à disposition des organisations syndicales

L'affaire devait être plaidée le 22 septembre dernier, la direction a appelé à son secours les autres syndicats. La CFDT et la CFTC se sont manifestées, ils ont pris des avocats et obtenu le renvoi au 5 janvier 2010.

En gros ces deux syndicats, refusent par exemple que notre syndicat puisse vous envoyer nos tracts par voie postale, ou encore vous transmettre des informations par internet via le Websocial, sachant que tout ça est financé par l'entreprise, **IL EST TEMPS D'ABOLIR LES PRIVILEGES**

Voilà deux syndicats qui n'assignent pas le Patron en justice (et les raisons ne manquent pas) mais qui n'hésitent pas à le rejoindre contre notre syndicat, **HALLUCINANT !**

Nous affectons un Carton rouge à la CFDT et à la CFTC

Pour ceux qui ne connaissent pas la signification de C.F.T.C

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens .

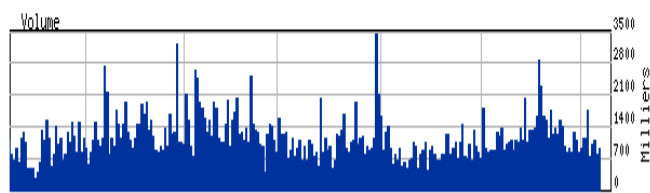
Est-ce bien catholique tout ça ?

**Qui a dit « Aide ton prochain »...Bientôt les élections et ça sera à vous de juger**

**Que Dieu me protège de mes collègues syndicalistes,  
le patron je m'en occupe.**



## SOGETI IDF– Les Chiffres du mois de Décembre 2009 Transmis aux élus pour le CE du 18 décembre



Copyright Boursorama - www.boursorama.com

### Sorties du mois : 19

- 13 démissions
- 1 ruptures d'essai
- 3 licenciements
- 0 fin de cdd
- 1 ruptures conventionnelles
- 1 départ à la Retraite

### Entrées du mois : 9

- 7 entre 20 et 30 ans
- -2 entre 31 et 40 ans

### Effectifs : 2 984

- Evolution sur le mois – 10
- Evolution cumulée depuis le début de l'année –573

### Nombre d'Intercontrats : 356

**-573 salariés depuis le début de l'année !**

Chute inquiétante des effectifs, il convient de chercher les raisons :

- ♦ Pourquoi autant de démission ? Ont-ils été poussé à partir ?
- ♦ Est-ce la fusion IS / AS ?

**Cours de bourse de capgemini : 31,315 à la clôture du : 11 Décembre 2009**

## Actu impertinente....des AS

### Réorganisation des fonctions administration et Finance France: Paie Comptabilité et Contrôle de gestion

En d'autre termes « **Délocalisation** de ces services à Villeurbanne et en Inde »

Suite à cette réorganisation la direction a procédé à **5 licenciements pour faute, motif réel et sérieux !** Dont un salarié porteur de handicap. Bizarrement les salariés qui n'ont jamais commis de fautes pendant des années se mettent subitement et en même temps à faire des conneries ! Et ils sont licencié pour ça ....eh bien BRAVO.

Sauf erreur, les ASSEDIC NE SONT PAS FAIT POUR COUVRIR DES PROBLEMES ECONOMIQUES.

### Dans le Groupe Capgemini

Après avoir procédé à des dizaines de licenciements au sein de SOGETI voir des centaines dans l'ensemble du Groupe Capgemini, **la cooptation reprend ....** Va comprendre Charles ?

### **Participation aux bénéfices 2008 «La participation aux bénéfices est-elle vraiment obligatoire ?, en se débrouillant bien NON**

Comme vous l'avez sans doute constaté il n'a pas été versé de participation pour 2008, en raison de la négativité du résultat fiscal, alors même que SOGETI AS a versé 3,1 M€ de redevance marque au groupe Capgemini, qui lui même a versé des dividendes aux actionnaires.

Va comprendre Charles !

IL FAUT SAVOIR qu'un accord atypique et dérogoire a été signé le 10 juin 1986 entre la direction de CAP SOGETI INDUSTRIE et le comité d'entreprise de cette même entreprise, cet accord est appliqué à SOGETI IDF prévoit la plus avantageuse des deux formules , La formule légale ou La formule dérogoire

Il est temps que cet accord soit revu afin que la charge liée à la redevance marque ne vienne pas diminuer le montant de la réserve de participation, pour faire en sorte de réintégrer le montant de la redevance dans le bénéfice net et dans la valeur ajoutée.

Sa réintégration n'est pas neutre et permettrait de ne pas pénaliser les salariés.

Et ceci malgré les dispositions de l'article 6, qui prévoit un taux de rémunération de 10 % pour les sommes bloquées.

il convient de s'interroger sur les points suivants :

**Pourquoi un tel accord est-il toujours en application, et n'a jamais été dénoncé par les syndicats dit représentatifs CGT, CFDT, CFTC, FO, et CGC ?**

**Avez-vous remarqué un tel sujet dans les tracts que vous recevez régulièrement dans vos boîtes aux lettres ?**

**Avez-vous remarqué un tel sujet sur le WebSocial ?**

**Bientôt les élections et ça sera à vous de juger ....**

## IL FAUT SAUVER LE SOLDAT RICHARD

**Richard BAUDU, un Délégué du personnel qui dérange**

Mercredi 21 Octobre 2009, notre collègue Richard a été convoqué à un entretien préalable de licenciement ....encore !

Ce licenciement aurait des motifs plutôt confus, on lui reproche d'avoir diffusé un appel à candidature pour le poste vacant du CHSCT, en utilisant un formulaire de l'entreprise !

Plusieurs attestations ont été obtenu dans des conditions plus que douteuses. En effet tous les candidats ont été convoqués chez la DRH et cette dernière et ses assistantes ont fournies des formulaires d'attestations que les candidats ont remplis .... Peut être bien sous la pression ?

Bizarre .....



Oui, mais la direction se justifie en disant : « lors des entretiens il y avait deux représentants du personnel dont Rémy RIGAUDY ex SOGETI IS ».

Qui a choisi ces représentants du personnel ?

Vous ne trouvez pas ça Bizarre que la direction fasse appel aux représentants de chez IS ?

Pourquoi ? Nous, nous avons notre petite idée ...

En tout cas nous, nous sommes solidaire avec notre camarade Richard, même s'il n'est pas de notre syndicat



« Que Dieu me protège de mes collègues syndicalistes, le patron je m'en occupe »

### L'analyse des données sociales 2008 démontre des abus .....

#### Trop c'est trop ..

3,6 Millions d'€ c'est le budget annuel du groupe Capgemini en faveur de travailleurs handicapés ...c'est bien

En 2008, l'accord a concerné 16 salariés, dont un responsable. Les dépenses ont été de 547 700 €, dont 249 000 € de frais liés aux 16 salariés ... ce n'est pas bien du tout.

Le top c'est tout de même les frais de taxi : 500 € par jour pour une seule personne.

La suite aux prochains numéros ....

**Bientôt les élections et ça sera à vous de juger ....**





Alliance Sociale

## Témoignage d'un salarié qui a quitté l'entreprise

Bravo Alain pour ton action ! continue comme ça ! j'ai quitté Sogeti il y a plus d'un an et sans regret. Je trouve admirable que des gens comme toi se battent pour défendre le droit des autres aussi, j'aime recevoir des news via ta gazette.

Encore une fois bravo et bonne continuation !

Cordialement,

B.D

### Le Syndicat indépendant

112, Bureaux de la Collines  
92213 SAINT CLOUD Cedex

Téléphone : 06.80.01.49.27  
Messagerie : communication@cg-as.com  
Ou abenard3@orange.fr

Retrouvez nous sur le Web

[www.cg-as.com](http://www.cg-as.com)

### Se syndiquer pourquoi ?

Rejoindre un syndicat permet de mettre fin à votre isolement

- Vous informer régulièrement de vos droits
- Vous assister juridiquement si nécessaire
- Défendre votre classification, votre salaire, votre caisse de retraite, vos œuvres sociales, votre emploi

Se syndiquer est un acte normal de la vie professionnelle. Votre employeur est syndiqué dans un syndicat patronal (SYNTEC)

**Votre Patron lui est syndiqué au Syntec**

### Pourquoi Alliance Sociale?

*Nous sommes un Syndicat moderne, avec de nouvelles méthodes d'action. Nous voulons agir pour les usagers et non contre les usagers.*

*Il ne faut pas confondre Syndicalisme et politique ... Certains usagers considèrent qu'ils sont pris pour des otages. Notre syndicat ne cautionne pas ces méthodes.*



## Se Syndiquer Utile – Rejoignez Alliance Sociale

Vous pouvez diffuser largement cette lettre autour de vous, vous pouvez également, bien entendu, nous faire part de vos réactions, propositions, préoccupations tant au regard du contenu de ce journal que de l'actualité sociale et économique de notre entreprise .

**Soutenez Alliance Sociale pour nous permettre de garder notre indépendance pour mieux vous défendre**

Nom prénom : .....

Mail : .....

BU : ..... Cadre / Etam : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

Je souhaite adhérer : .....

Je souhaite prendre contact avec un Délégué du personnel : .....

Retournez ces informations à [abenard3@orange.fr](mailto:abenard3@orange.fr)